

Ville de Herserange
Conseil Municipal
Mardi 29 janvier 2019
Note de Synthèse

I – Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2018.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2018.

II – Débat d'Orientation Budgétaire 2019 - Mairie.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment clé de la vie d'une collectivité car il doit permettre de discuter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, la stratégie financière, et permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. L'initiation du Débat d'Orientation Budgétaire peut être réalisée en fonction des points suivants :

- ✚ Le compte administratif prévisionnel relatif à l'exercice 2018 et l'analyse de son résultat au vu des reports d'investissement et des rattachements de la section de fonctionnement.
- ✚ Les données relatives à l'évolution économique et financière ainsi que fiscale pour 2019 telles que définies par la loi de finances.
- ✚ La délimitation du futur programme d'investissement ainsi que les marges nécessaires à son financement.

La loi de finances, de manière globale et résumée :

Elle ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités mais procède à différents ajustements en vue de la loi dédiée à la réforme fiscale, attendue au printemps.

Pas de révolution pour les collectivités territoriales dans le projet de loi de finances pour 2019, après une année 2018 qui a vu la mise en place des contrats financiers Etat-collectivités et la première étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à la loi de finances initiale pour 2018, enregistrant une légère hausse (70 M€) pour atteindre 48,2 Md€.

La DGF des communes et des départements est maintenue également, à hauteur de 26,9 Md€ et sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local (180 M€). Le texte prévoit les mêmes péréquations qu'en 2018, c'est-à-dire une augmentation de la DSU et de la DSR.

Globalement, les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues à 2,1 Md€, dont 1,8 pour le bloc communal et 0,3 Md€ pour les départements, hors FCTVA pour lequel on constate une hausse de 37 M€, en raison de la reprise de l'investissement local. Le texte confirme le principe de l'automatisation de ce fonds, simplification forte du dispositif.

Quant aux régions, elles devraient bénéficier, grâce au dynamisme de la TVA, de 166 M€ supplémentaires. Une hausse qui semble en partie compensée par une baisse des crédits alloués à la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

Chiffres Clés

- +1,7 % : hypothèse de croissance pour 2018 et 2019
- 1,9 % : hypothèse de déficit public pour 2019, hors effets de la transformation du CICE en allègements (déficit temporaire de 0,9 point de PIB en 2019)
- hypothèse d'inflation en 2019 (y compris tabacs, après +1,8% en 2018) = 1,6 % (1,1 % hors tabac)
- +0,6 % : hypothèse de croissance de la dépense publique pour 2019 (après 0 % en 2018)
- 44,2 % du PIB : le taux de prélèvements obligatoires attendu en 2019

La situation de notre Ville:

Le Maire présente au Conseil la balance du Compte Administratif 2018 prévisionnel avec :

- Un excédent d'investissement de 19 290,34 €
- Les restes à réaliser 2018 à intégrer au budget 2019, tant en dépenses qu'en recettes, présentant un déficit de 59 068,65 €
- Un excédent de fonctionnement de 190 889,45 €.

On note que les chiffres présentés sont prévisionnels, arrêtés au 14/01/2019. Certaines modifications peuvent intervenir, notamment par l'inscription de ventes réalisées en fin d'année 2018 ou des régularisations de régies, non comptabilisées.

En investissement :
Les grands chapitres 2018

RECETTES			DEPENSES		
	BP 2018	CA 2018 (Réalizations)		BP 2018	CA 2018 (Réalizations)
FCTVA + TLE – Dons	160 000,00	204 914,96	Dépenses d'équipement	1 137 676,90	659 291,23
Exc.fonct. capitalisé	122 068,79	122 068,79	Emprunts, dépôts, cautionnements	105 988,33	104 620,16
Subventions	1 118 588,90	775 658,02	Opérations d'ordre et patrimoniales	30 256,44	30 256,44
Emprunts - Dépôts et cautionnements	33 629,87	230,00	Déficit d'investissement 2017 reporté	638 185,50	638 185,50
Opérations patrimoniales	29 310,11	29 310,11	Titres de participation SPL	115,50	115,50
Vente	295 000,00	165 953,00	<i>Sous total</i>	<i>1 912 222,67</i>	<i>1 432 468,83</i>
Amortissements	153 625,00	153 624,29		Excédent 2018	19 290,34
<i>Total</i>	<i>1 912 222,67</i>	<i>1 451 759,17</i>	<i>Total</i>	<i>1 912 222,67</i>	<i>1 451 759,17</i>

L'année 2018 a permis la mise en place des opérations suivantes

- La finalisation de l'Espace Loisirs Enfance (travaux et mobilier) pour 335 994,36 €
- L'aménagement de nouvelles cellules à la Maison de Santé pour 105 237,42 €
- Le CPE (contrat de performance énergétique) pour 44 000 €
- L'aménagement des nouveaux services techniques pour 41 973,61 €
- L'achat d'un nouveau véhicule pour les services techniques pour 19 182,76 €
- La réalisation de travaux de voirie pour 11 335,20 €
- La création d'une classe supplémentaire à l'école de Landrivaux pour 14 000 €
- La réfection de la façade et des accès logement de l'école de Landrivaux pour 10 700 €
- L'interphonie à l'ELE pour 6 500 €
- L'armement et le local pour l'arme de la police municipale pour 7 900 €
- L'achat d'autolaveuses pour l'ELE et la Salle des Sports pour 11 300 €
- L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la vidéoprotection pour 12 000 €
- L'achat d'un défibrillateur pour la Maison de Santé pour 1 600 €
- Divers travaux et interventions pour 37 567,88 € (buts salle des sports, pare ballon stade, mobilier de bureau, branchements divers, marabouts, coupe d'arbres, blocs de secours salle polyvalente, ...)

En recettes d'investissement, on note :

- La perception des subventions pour :
 - o L'espace loisirs enfance à hauteur de 653 446,02 €
 - o La mise en accessibilité de la Maison de Santé pour 122 212,00 €
- Le FCTVA pour 201 025,26 €

- La vente de la 2^{ème} tranche de Maurice Ravel et de terrains et garages pour 165 953,00 €
- La capitalisation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2017 pour 122 068,79 €
- 346 451,25 € de subventions sur programme n'ont pas été encaissées sur 2018 et le seront sur 2019 (RAR) car les travaux ne sont pas terminés ou ont été terminés en fin d'année 2018.

Tous ces éléments sont repris dans le tableau suivant.

En investissement :
Les restes à réaliser 2018

Ces dépenses et recettes étaient prévues au Budget 2018, mais n'ont pas été réalisées dans l'exercice budgétaire.

RECETTES		DEPENSES	
	Montant		Montant
Subventions Espace Loisirs Enfance	242 431,25	Espace Loisirs Enfance – Mobilier	3 500,00
DETR Devani + Tennis	18 420,00	Aménagements de cellules Maison de Santé	54 762,58
DETR Accessibilité Mairie	55 600,00	Marché voirie 2018	40 696,90
Fonds de concours CAL	30 000,00	Accessibilité Mairie	166 800,00
		Travaux Devani et Tennis	55 000,00
		Matériel de bureau et informatique	1 000,00
		Autres immobilisations corporelles <i>(vidéoprotection, mobilier urbain, ...)</i>	84 760,42
<i>Recettes RAR - Total</i>	<i>346 451,25</i>	<i>Dépenses RAR - Total</i>	<i>406 519,90</i>
<i>Déficit RAR 2018</i>	<i>60 068,65</i>		

Résultat global d'investissement pour 2018 :

Résultat d'investissement + résultat des RAR = + 19 290,34 + (- 60 068,65) = - 40 778,31 €

Le résultat d'investissement est obligatoirement repris au Budget 2019 en recettes d'investissement, et les restes à réaliser sont inscrits en recettes et en dépenses pour le Budget 2019.

En fonctionnement :
Les grands chapitres 2018

RECETTES			DEPENSES		
	BP 2018 (Prévisions)	CA 2018 (Réalizations)		BP 2018 (Prévisions)	CA 2018 (Réalizations)
Opérations d'ordre	946,33	946,33	Chges caractère général	1 237 760,00	1 120 006,50
Pduits services	206 600,00	195 982,85	Chges de personnel	1 486 042,74	1 435 531,17
Impôts et taxes	1 450 601,00	1 510 521,44	Autres chges gestion courante	313 341,59	296 553,98
Dotations, subventions, participations	1 348 935,50	1 309 513,30	Chges financières	18 379,16	17 497,60
Autres pduits gestion courante	173 000,00	164 838,00	Chges exceptionnelles	7 000,00	0,00
Pduits financiers	100,00	176,24	Opérations d'ordre et amortissements	153 625,00	319 577,29 (1)
Pduits exception.	35 965,66	198 077,83			
			<i>Sous-Total</i>	<i>3 216 148,49</i>	<i>3 189 166,54</i>
			Excédent 2018		190 889,45
<i>Total</i>	<i>3 216 148,49</i>	<i>3 380 055,99</i>	<i>Total</i>	<i>3 216 148,49</i>	<i>3 380 055,99</i>

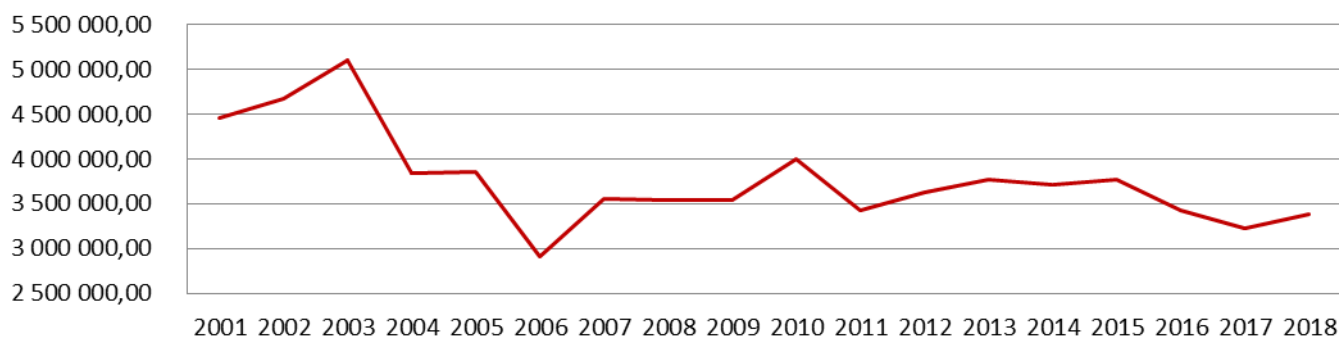
On remarque :

- Une baisse des charges à caractère général entre 2017 et 2018 de l'ordre de 87 000 € liée à la politique de maîtrise des dépenses courantes dans le cadre des économies à mettre en œuvre : disparition de la prestation de service pour restauration scolaire + économie dans le cadre du marché de transports scolaires, ...)
- Une stabilité des charges de personnel entre 2017 et 2018, en intégrant le poste de cuisinier en 1^{ère} année pleine.
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement puisque le total des dépenses est en baisse nette depuis 2015, malgré les augmentations successives des fluides.
- Une augmentation de 76 000 € des dotations par rapport à 2017 : cela concerne la DSR, la DGD et les attributions de compensations,
- Une diminution des recettes fiscales de 34 000 € par rapport à 2017

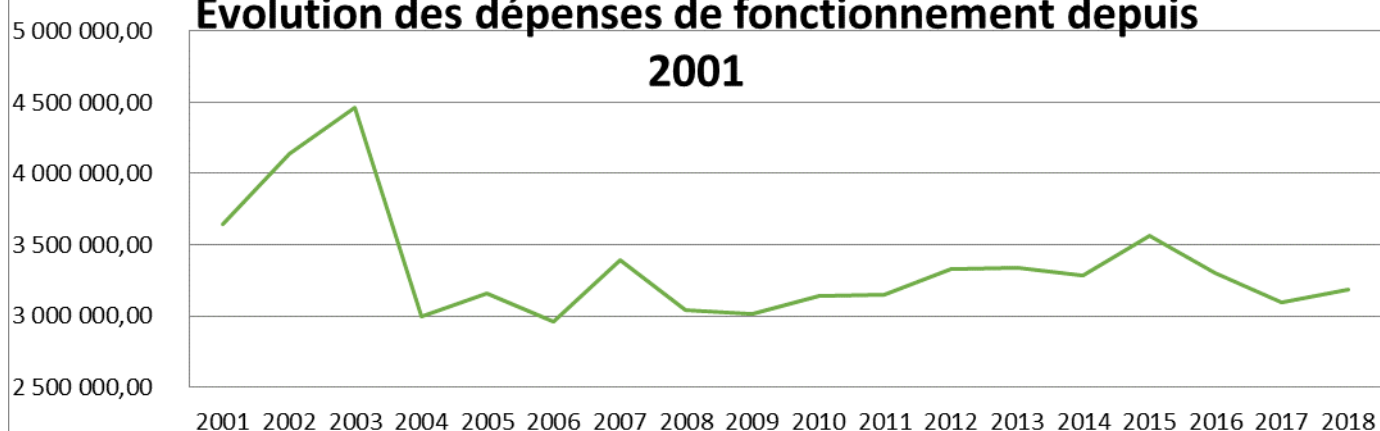
Pour ces 2 recettes, le jeu de basculement d'un chapitre à l'autre pour les péréquations explique ces écarts.

Il est à noter que le budget de fonctionnement est imputé, tant en dépenses qu'en recettes des produits des ventes, soit 165 953 € (1) : comme cette somme est intégrée au CA 2018, le chiffre des dépenses est de **3 023 213,54 €** pour un prévisionnel de 3 216 149,49 €.

Evolutions des recettes de fonctionnement depuis 2001

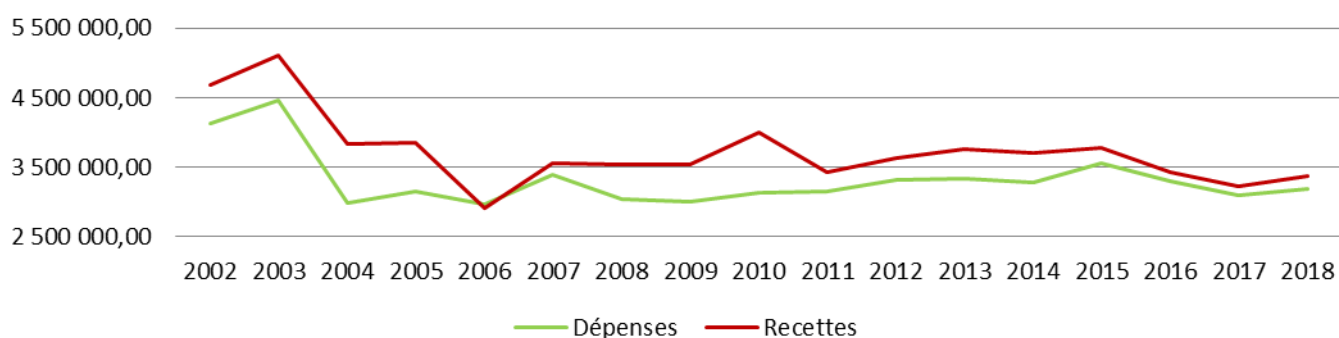


Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2001

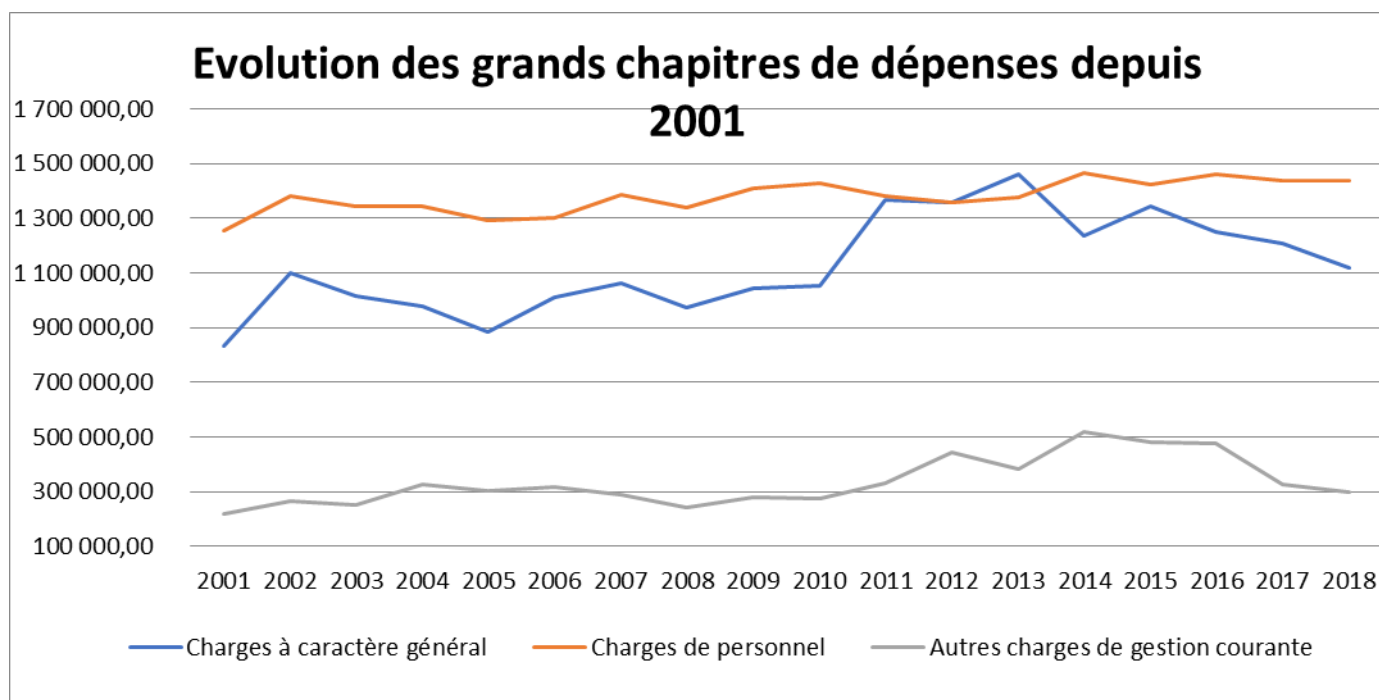


On note depuis plusieurs années une baisse des recettes mais également des dépenses de la Ville.

Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement depuis 2001



Grâce aux efforts de maîtrise des dépenses, on remarque une évolution conjointe entre les ressources et les dépenses de la Ville : les ressources diminuant, les dépenses ont suivi la même courbe, tout en maintenant les différents services proposés à la population. Le travail entrepris depuis maintenant plusieurs années sur la maîtrise des dépenses porte ses fruits, mais doit être conforté et amplifié car les excédents s'amenuisent.



RESULTAT GLOBAL PREVISIONNEL 2018 :	+ 210 179,79 €
- INVESTISSEMENT	+ 19 290,34 €
- FONCTIONNEMENT	+ 190 889,45 €
OBJECTIFS 2019 :	
- PAS D'AUGMENTATION DES TAXES	
- POURSUITE DES PROJETS EN COURS ET VALIDES	

Les principaux ratios de pilotage:

RATIOS		2017	2018
A	Recettes réelles de fonctionnement	3 187 661,21	3 380 055,99
B	Dépenses réelles de fonctionnement	2 999 430,94	3 018 044,65
C	Epargne de gestion (A-B)	188 230,27	362 011,34
D	Frais financiers (intérêts d'emprunt)	19 633,08	17 497,60
E	Epargne brute (C-D)	168 597,19	344 513,74
F	Remboursement du capital de la dette	102 285,34	93 289,23
G	CAF – Capacité d'autofinancement (E-F)	66 311,85	251 224,51
H	Encours de la dette au 31/12	1 533 510,55	1 430 022,22
I	Capacité de désendettement en année (H/E)	9,09	4,15
J	Degré d'autofinancement (A/recettes totales de fonctionnement)	98,99 %	100 %

Le degré d'autofinancement est jugé satisfaisant à partir de 80 %.

➤ Les enjeux pour 2019 en fonctionnement :

- Pas d'augmentation de la fiscalité avec maintien des taux des 4 taxes, sachant que, dans toute gestion normale, il faudrait augmenter les impôts pour ré-investir. Mais les engagements de maintien de la fiscalité doivent être tenus.
- Les charges de personnel seront en légère hausse avec le remplacement du 2ème policier municipal.
- Les efforts de maîtrise des dépenses générales de fonctionnement seront maintenues voire accentuées par la poursuite de la réflexion sur notre patrimoine (baisse des dépenses à caractère générale liées au patrimoine) notamment pour le centre Louis Lumière, l'immeuble Victor Hugo, la MJC et le 14-16 rue de Moulaine (vente, déconstruction ou transfert d'activités, selon les cas).

➤ Les enjeux pour 2019 en investissement :

- Les opérations suivantes seront poursuivies et finalisées :
 - o La finalisation de l'aménagement de nouvelles cellules à la Maison de Santé
 - o La mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville par l'installation d'un ascenseur et d'un élévateur
 - o La participation annuelle au CPE
 - o Les travaux d'installation de la vidéo-protection
 - o La réfection des voiries et trottoirs de la Rue de Liège
 - o Le Marché de Voirie
 - o Le démarrage des opérations ANRU dans le cadre du NPNRU, qui mobilisera une enveloppe financière, pour la Ville, sur la durée totale du projet NPNRU, de 4,169 millions d'euros sur les 4 tranches d'opérations d'aménagement urbain.
 - o L'installation d'abribus au Village et au Centre.
 - o Des travaux de sécurité par l'installation de bornes incendie.
 - o La poursuite du programme de mise en accessibilité des espaces publics (abaissement de trottoirs, ...).
- La Ville poursuivra son inscription dans la dynamique de développement durable avec des interventions relatives aux économies d'énergie et avec un travail sur l'équipement LED de l'éclairage public et par le remplacement systématique des éclairages intérieurs des bâtiments par du LED.

Etat de la dette :

L'endettement de la Ville (capital restant du au 01/01/2019) est de 1 430 022,22 € (1 533 510,55 € au 01/01/2018).

Au cours de l'année 2018, la Ville s'est donc désendettée de 103 488,33 €

L'endettement au 01/01/2019 est de 323,90 € par habitant (348 ,52 € par habitant au 01/01/2018).

	Créancier	Opération	Date de réalisation	Montant de l'emprunt	Taux	Annuités	Montant annuité	Capital restant du au 01/01/2018	Capital restant du au 01/01/2018	Montant capital 2019	Montant intérêts 2019
2	CCM Herserange	Maison de santé	02/09/2015	500 000,00	1,40 %	15	37 013,84	431 515,66	400 380,05	31 573,80	5 440,04
3	CCM Herserange	Espace Loisirs Enfance	30/09/2016	1 000 000,00	1,25 %	15	73 215,68	908 211,99	846 058,37	62 934,20	10 281,48
4	CAF 54	Espace Loisirs Enfance	29/12/2015	203 982,00	0 %	20	10 199,10	193 782,90	183 583,80	10 199,10	0,00
TOTAL				1 703 982,00			120 428,62	1 533 510,55	1 430 022,22	104 707,10	15 721,52

III – Débat d'Orientation Budgétaire 2018 – Service des Eaux.

Le Maire présente au Conseil la balance du Compte Administratif prévisionnel 2018 du service des eaux avec :

- Un excédent de fonctionnement de 33 742,76 €.
- Un excédent d'investissement de 113 299,36 €.

En investissement : Les grands chapitres 2018

RECETTES			DEPENSES		
	BP 2018	CA 2018 (Réalizations)		BP 2018	CA 2018 (Réalizations)
Excédent d'investissement reporté	237 123,60	237 123,60	Amortissements subventions	18 740,41	18 740,41
Amortissements travaux	33 455,33	33 455,33	Remboursement capital emprunts	38 671,31	35 807,16
			Travaux neufs	213 167,21	102 732,00
			<i>Sous Total</i>	<i>270 578,93</i>	<i>157 279,57</i>
			<i>Excédent 2018</i>		<i>113 299,36</i>
<i>Total</i>	<i>270 578,93</i>	<i>270 578,93</i>	<i>Total</i>	<i>270 578,93</i>	<i>270 578,93</i>

En fonctionnement : Les grands chapitres 2018

RECETTES			DEPENSES		
	BP 2018 (Prévisions)	CA 2018 (Réalizations)		BP 2018 (Prévisions)	CA 2018 (Réalizations)
Amortissements subventions	18 740,41	18 740,41	Chges divers gestion courante	33 503,15	0,00
Surtaxe eau	62 140,60	59 195,96	Chges de personnel	11 200,00	8 409,00
Mandats annulés sur ex antérieurs	2 859,40	2 859,40	Intérêts des emprunts	21 036,01	20 642,76
Exc. fonctionnement reporté	15 454,08	15 454,08	Amortissements travaux	33 455,33	33 455,33
			<i>Sous-Total</i>	<i>99 194,49</i>	<i>62 507,09</i>
			<i>Excédent 2018</i>		<i>33 742,76</i>
<i>Total</i>	<i>99 194,49</i>	<i>96 249,85</i>	<i>Total</i>	<i>99 194,49</i>	<i>96 249,85</i>

La recette annuelle de surtaxe eau est de 59 195,66 € pour 2018 mais correspond au solde de l'année 2017 et à l'acompte 2018 et varie en fonction de la consommation. Pour 2018, le solde de surtaxe 2018 n'a été pas encore été versé.

La surtaxe eau à 0,34 € HT/m³ est maintenue depuis 2010.

L'année 2018 a permis de finaliser les travaux de remplacement de la conduite d'eau de la rue de Liège. L'année 2019 permettra au délégataire le remplacement des branchements plomb de cette rue (55 branchements) avant la réfection des voiries par la Ville.

Les prévisions budgétaires 2019 permettent de mettre en évidence la suffisance de ce taux de surtaxe pour pouvoir couvrir les remboursements d'emprunts actuels et les charges de fonctionnement du service des Eaux.

Les principaux ratios de pilotage:

RATIOS		2017	2018
A	Recettes réelles de fonctionnement	80 998,83	77 509,44
B	Dépenses réelles de fonctionnement	31 721,58	8 409,00
C	Epargne de gestion (A-B)	49 277,25	69 100,44
D	Frais financiers (intérêts d'emprunts)	22 806,25	20 642,76
E	Epargne brute (C-D)	26 471,00	48 457,68
F	Remboursement du capital de la dette	19 844,67	35 807,16
G	CAF – Capacité d'autofinancement (E-F)	6 626,33	12 650,52
H	Encours de la dette au 31/12	598 022,46	565 074,70
I	Capacité de désendettement en année (H/E)	22,59	11,66
J	Degré d'autofinancement (A/recettes de fonctionnement)	100 %	80,52 %

Etat de la dette :

L'endettement du service des eaux (capital restant du au 01/01/2019) est de 565 074,70 € (598 022,46 € au 01/01/2018).

L'endettement au 01/01/2019 est de 127,99 € par habitant (135,91 € par habitant au 01/01/2018).

Les recettes de surtaxe eau permettent au service des eaux de couvrir le montant des annuités d'emprunts, mais aussi de faire face aux dépenses de personnel et de gestion courante.

	Créancier	Opération	Date de réalisation	Montant de l'emprunt	Taux	Annuités	Montant annuité	Capital restant du au 01/01/2018	Capital restant du au 01/01/2019	Montant capital 2019	Montant intérêts 2019
1	CCM Strasbourg	Rue du 10 septembre	31/03/2009	47 000,00	4,80%	12	4 345,60 €	11 878,68	8 103,26	3 956,64 €	388,96 €
2	CCM Herserange	Rue de Paris/Av Huart	31/08/2007	380 000,00	4,60%	25	25 657,64 €	273 674,62	260 378,85	13 918,01 €	11 739,63 €
3	CCM Herserange	Rue Croix St Jean	31/05/2011	205 100,00	3,65%	25	12 647,68 €	164 763,31	158 129,49	6 875,95 €	5 771,73 €
4	CCM Herserange	Rue de Liège	29/09/2017	150 000,00	1,15%	15	10 901,60	147 705,85	138 463,10	9 349,50 €	1 552,10 €
TOTAL				782 100,00			53 552,52 €	644 766,52 €	565 074,70 €	34 100,10 €	19 452,42 €

Pour 2019 les perspectives budgétaires sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement de 99 562,33 €
- Le Budget d'investissement sera consacré à la programmation de remplacement d'une conduite sur un autre secteur de la Ville (en lien avec le délégataire).

On peut rappeler que dans le marché actuel renouvelé en 2011, le montant global des travaux dû par le délégataire se monte à 1,2 M€ (modélisation, sectorisation, télérelève et branchements plomb).

Pour 2019, la SAUR a prévu le remplacement de tous les branchements plomb de la rue de Liège, pour faire suite aux travaux réalisés par le service des eaux et en amont des travaux de voirie dans cette rue.

IV – DETR 2019 – Demande de subvention – Travaux rue de Liège.

Le Maire rappelle au Conseil que la DETR est un fonds mis en œuvre par l'Etat afin de soutenir les projets structurant des collectivités.

Une priorité de ce fonds concerne cette année les opérations de voirie (20 % de l'enveloppe DETR départementale)

Le Maire précise qu'une opération répond à ces critères : les travaux de réfection des voiries (chaussées et trottoirs) de la Rue de Liège.

Le montant total prévisionnel de ces travaux se monte à 325 000 € HT, soit 390 000 € TTC, et ne peuvent être entrepris sur les seuls fonds propres de la Commune. La subvention DETR peut porter sur 20 à 40 % du montant HT des travaux, et est plafonnée à 40 000 €.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR 2019 pour le projet présenté ci-dessus.

V – Indemnités de fonction – Modification d'indice au 01/01/2019 pour mise en conformité.

Le Maire informe le Conseil que par délibération en date du 07/04/2014, il a été mis en place, conformément aux articles L 2123-20 et suivants du CGCT, des indemnités de fonctions aux élus comme suit :

- Une indemnité de 51 % de l'indice 1015 au Maire,
- Une indemnité de 20 % de l'indice 1015 aux Adjointes,
- Une indemnité de 6 % de l'indice 1015 aux Conseillers Délégués.

L'indice terminal de la Fonction Publique est l'indice de référence des indemnités de fonction d'élus. Celui-ci a évolué au 01/01/2019 pour passer à 1027.

Aussi, il convient de décider le versement de l'indemnité de fonction aux élus de Herserange, conformément aux taux pré-cités, en référence à l'indice terminal de la Fonction Publique.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la modification de l'indice de référence des indemnités de fonction des élus à compter du 01/01/2019.

VI – SIVU Fourrière du Joli Bois – Adhésion de Veckring et Valmestroff.

Le Maire informe le Conseil que, par délibération en date du 11/12/2018, le SIVU Fourrière du Joli Bois a approuvé l'adhésion des communes de Veckring (257 habitants) et Valmestroff (677 habitants) au SIVU.

Conformément aux dispositions du CGCT, les communes membres du SIVU disposent de 3 mois pour statuer sur ces adhésions.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur l'adhésion des communes de Veckring et Valmestroff au SIVU Fourrière du Joli Bois.